

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} * \\ \text{services} * \end{array} \right.$	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements} * \quad \left(\text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2}^\circ \text{ al.3 du CGI)} \right) \text{ HS} \\ - \text{dotations aux provisions} * \end{array} \right.$			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

e (article 53 A
les impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	230	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	230	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(230)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(396)	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 579 307	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 435 266	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 144 040	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	85 079
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	739 386	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 437	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	230			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

D.C.B International

SAS au capital de 3 000 000 €

113 chemin de Fontanières

69350 La Mulatière

423 479 633 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS AU

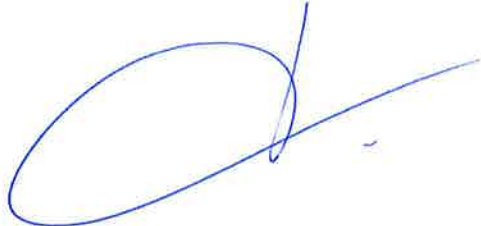
31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes

Caudard-Breille Group

Présidente

Didier Caudard Breille

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke that extends to the right and then curves slightly upwards.

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		113 chemin de Fontanieres 69350 LA MULATIERE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 3 4 7 9 6 3 3 0 0 0 4 6		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	18 337	15 798	2 538
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 787	3 481	3 305
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 592 601	1 296 859	295 741
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	2 205 100	5 100	2 200 000
Créances rattachées à des participations		BB	BC	7 895 046	20 000	7 875 046	
Autres titres immobilisés		BD	BE	350		350	
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	71 808		71 808	
TOTAL (II)		BJ	BK	11 790 029	1 341 239	10 448 790	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	CRÉANCES	Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	241 398		241 398
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	2 687 771	643 018	2 044 752
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	1 364		1 364
Disponibilités	CF	CG	7 837 438		7 837 438		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	293 656		293 656	
	TOTAL (III)	CJ	CK	11 061 628	643 018	10 418 609	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	22 851 657	1 984 257	20 867 400	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000 000)	DA	3 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	300 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	13 961 319		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 144 040		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	18 405 360	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	80 200		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	80 200		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 510 191		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	26 666		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	387 603		
	Dettes fiscales et sociales	DY	434 672		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	205		
	Produits constatés d'avance (4)	EB	22 499		
	TOTAL (IV)	EC	2 381 839		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	20 867 400		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 458 918			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

D.C.B International

SAS au capital de 3 000 000 €
113 chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
423 479 633 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2024

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de 1 144 040,69 €, en totalité au compte « Report à nouveau ».


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Caudard-Breille Group

Présidente

Didier Caudard Breille



SAS DCB INTERNATIONAL

30 quai Perrache
69002 LYON

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS DCB INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer

la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 juin 2024

**Le Commissaire aux Comptes
SARL OHAYON**



Carine MONTJOUVENT



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : DCB INTERNATIONAL

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 20 867 400 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 144 041 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 4 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : de 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 1 à 8 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Depuis le 1er janvier 2023, la société DCB International est mère d'un groupe intégré fiscalement dont la filiale est la SAS DCB Capital.

La convention de répartition de l'impôt société choisie par le groupe peut se résumer ainsi :

- la filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe, la société mère tête de groupe inscrivant dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt cumulée comptabilisée par la filiale et par elle-même.
- la dette d'impôt société est transférée par la filiale à la société mère tête de groupe.

Transactions réalisées avec des parties liées :

Les transactions réalisées par notre société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information spécifique n'est à relater à ce sujet.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 337			18 337
Immobilisations incorporelles	18 337			18 337
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 787			6 787
- Installations générales, agencements aménagements divers	905 159	860		906 019
- Matériel de transport	303 774			303 774
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	379 447	3 361		382 808
Immobilisations corporelles	1 595 168	4 221		1 599 388
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	15 755 091	1 080 708	6 735 653	10 100 146
- Autres titres immobilisés	510		160	350
- Prêts et autres immobilisations financières	81 456	27	9 675	71 808
Immobilisations financières	15 837 057	1 080 736	6 745 488	10 172 304
ACTIF IMMOBILISE	17 450 561	1 084 956	6 745 488	11 790 030



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 221	1 080 736	1 084 956
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 221	1 080 736	1 084 956
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			206 094	206 094
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			6 539 394	6 539 394
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			6 745 488	6 745 488



Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Les comptes annuels 2023 des sociétés WateréCoquette et Coop'Mag ne nous ont pas été communiqués lors de l'établissement de la présente annexe.

Les autres participations françaises détenues à moins de 10% concernent les sociétés WateréCoquette.

La société DCB Log Italia a été liquidée en 2023, les comptes ne sont pas soldés mais dépréciation à 100 %.

Tableau réalisé en Kilo-Euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par la société

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
DCB LOGISTICS ITALIA	10		51,00	5		20				
SAS DCB CAPITAL	5 000	17 105	100,00	2 161	2 161	6 985		-174	2 737	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SARL COOP'MAG			35,00	9	9					
B. RENSEIGNEMENTS GLOB SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françai				30	30					
- Autres participations étrangè										



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 865	170	236	15 799
Immobilisations incorporelles	15 865	170	236	15 799
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 464	1 018		3 482
- Installations générales, agencements aménagement divers	616 148	47 478		663 626
- Matériel de transport	265 530	22 271		287 801
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	331 353	14 080		345 433
Immobilisations corporelles	1 215 494	84 847		1 300 341
ACTIF IMMOBILISE	1 231 359	85 017	236	1 316 140

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation Eléments amortis selon mode linéaire Eléments amortis selon autre mode Dotations exceptionnelles	170	84 847	85 017
Dotations de l'exercice	170	84 847	85 017
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant Eléments cédés Eléments mis hors service	236		236
Diminutions de l'exercice	236		



Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 189 679 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	7 895 046		7 895 046
Prêts			
Autres	71 808		71 808
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	241 398	241 398	
Autres	2 687 771	2 687 771	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	293 656	293 656	
Total	11 189 679	3 222 825	7 966 854
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/creance part	724 615
Clients - factures à établir	163 848
Etat - produits à recevoir	2 812
Associés intérêts	14 771
Total	906 047



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		25 100		25 100
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	659 987		16 969	643 018
Total	659 987	25 100	16 969	668 118
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			16 969	
Financières		25 100		
Exceptionnelles				

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 3 000 000,00 Euro décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 375,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 000	375,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 000	375,00

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Les provisions pour charges concernent les contrats de promotion immobilière pour lesquels des problématiques techniques sont en suspens et pourraient engendrer des sorties de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour la société.



Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	85 000		4 800		80 200
Total	85 000		4 800		80 200
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			4 800		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 381 840 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 510 192	587 271	922 921	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	387 604	387 604		
Dettes fiscales et sociales	434 672	434 672		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	26 872	26 872		
Produits constatés d'avance	22 499	22 499		
Total	2 381 840	1 458 919	922 921	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :	592 048			

L'emprunt de 300k€ souscrit concerne le prêt PGE de Partition suite à la TUP.

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	188 049
Dettes provis. pr congés à payer	85 659
Charges sociales s/congés à payer	39 568
Tvts à payer	7 720
Total	320 996

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Divers cca	293 656		
Total	293 656		



Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent les loyers facturés d'avance du 1er trimestre 2024, soit 21 899.25 euros et CB Energy pour 600 euros.

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	22 499		
Total	22 499		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation	739 386	206 094
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	43 277	19 692
Reprises sur provisions et transferts de charge		6 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	782 664	231 786
Dotations financières aux amortissements et provisions	25 100	
Intérêts et charges assimilées	35 207	31 389
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		300 680
Total des charges financières	60 307	332 070
Résultat financier	722 356	-100 284

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	230	
TOTAL	230	



Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : S.A.S.

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 euros

Adresse du siège social :
113 Chemin de Fontanières
69350 LA MULATIERE

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Cautions	
Cautions crédit bail immobilier Club de Limonest	550 000
Cautions Financière de la Part Dieu	49 000 000
Cautions Highway Club	1 983 000
Cautions DCB Capital	6 930 000
Avals et cautions	58 463 000
Engagements en matière de pensions	52 715
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	58 515 715
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société DCB International s'est portée caution pour :

- La SCI Club de Limonest à hauteur de 550 000 euros en garantie d'un crédit-bail immobilier de 2 850 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole,

- La SNC Highway Club à hauteur de 1 983 000 euros en garantie d'une ligne de crédit de 1 983 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole,



Autres informations

- La SNC Financière de la part Dieu à hauteur de 39 000 000 euros en garantie d'une ligne de crédit souscrit de 39 000 000 euros et à hauteur de 10 000 000 euros en garantie d'une ligne de crédit de 10 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

- La SAS DCB Capital au profit de la SASU CAP IMMO 528 à hauteur de 6 930 000 euros en garantie d'une opération de promotion immobilière concernant le projet " M LYON".

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 52 715 Euro